

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 13 OCTOBRE 2021**

N°CT2021.4/061-1

L'an deux mil vingt et un, le treize octobre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Philippe LLOPIS, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur François VITSE, Madame France BERNICHI, Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno CARON, Madame Dominique CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Madame Julie CORDESSE, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Madame Marie VINGRIEF, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Didier DOUSSET à Monsieur Alexis MARECHAL, Madame Patrice DEPREZ à Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Oumou DIASSE à Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Madame Rosa LOPES à Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Luc MBOUMBA à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Laurent CATHALA, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Marie-Christine SALVIA à Madame Josette SOL, Madame Laurence WESTPHAL à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Mathilde WIELGOCKI à Monsieur Bruno CARON.

Etaient absents excusés :

Madame Marie-Carole CIUNTU, Monsieur Philippe GERBAULT.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe BIEN.

Nombre de votants : 72

Vote(s) pour : 72



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 13 OCTOBRE 2021**

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 13 OCTOBRE 2021**

N°CT2021.4/061-1

OBJET : **Affaires générales - Ressources humaines - Mise à jour du tableau des effectifs.**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2021.3/022-1 du 9 juin 2021 modifiant le tableau des emplois de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir

VU l'avis favorable des représentants du personnel auprès du comité technique en date du 1^{er} octobre 2021 ;

VU l'avis favorable des représentants de l'établissement auprès du comité technique en date du 1^{er} octobre 2021 ;

VU le budget de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) ;

CONSIDERANT qu'au 1^{er} septembre 2021, 1195 emplois permanents sont ouverts au tableau des effectifs, chiffre stable par rapport au dernier tableau ;

CONSIDERANT la nécessité de tenir compte des besoins de l'ensemble des services en matière de recrutements, d'avancements de grade, de promotions internes et de permettre la mise en stage d'agents contractuels ;

CONSIDERANT par ailleurs que, dans le cadre du recrutement d'un administrateur systèmes et réseaux au sein de la direction de la transformation et du dialogue social et du recrutement d'un coordonnateur des contrats de Ville au sein de la direction de la cohésion territoriale, sur

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 13 OCTOBRE 2021**

lesquels aucun fonctionnaire n'a pu être recruté, et au regard des compétences et sujétions de ces postes, ces derniers pourront être pourvus par un agent contractuel, conformément aux dispositions de l'article 3-3, 2°, de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée ; que l'agent contractuel susceptible d'être recruté devra être titulaire d'un bac +5 ou témoigner d'un niveau d'expérience équivalent et que le niveau de rémunération de cet agent sera attribué par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des attachés territoriaux et ingénieurs territoriaux ;

CONSIDERANT que le comité technique a donné un avis favorable à ces créations et suppression de postes lors de sa séance du 1^{er} octobre 2021 ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 7 OCTOBRE 2021,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : **CREE** les postes suivants :

- 10 postes d'adjoint administratif territorial ;
- 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe ;
- 1 poste d'ingénieur en chef ;
- 2 postes d'ingénieur territorial ;
- 2 postes d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques ;
- 1 poste d'éducateur des APS principal 1^{ère} classe ;
- 1 poste d'administrateur territorial.

ARTICLE 2 : **SUPPRIME** les postes suivants :

- 2 postes d'attaché principal ;
- 8 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe ;
- 2 postes d'éducateur des APS ;
- 2 postes de technicien principal 2^{ème} classe ;
- 2 postes d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe ;
- 2 postes d'adjoint technique territorial.

ARTICLE 3 : **DIT** que le tableau des effectifs de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir est modifié tel qu'il figure en annexe.

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 13 OCTOBRE 2021**

ARTICLE 4 : **DIT** que les postes d'administrateur systèmes et réseaux et coordonnateur des contrats de Ville pourront être pourvus par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article 3-3,2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. L'agent contractuel susceptible d'être recruté devra être titulaire d'un bac +5 ou témoigner d'un niveau d'expérience équivalent et que le niveau de rémunération de cet agent sera attribué par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des attachés territoriaux et ingénieurs territoriaux.

ARTICLE 5 : **DIT** que la dépense résultant de la présente délibération est prévue au budget de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir.

FAIT A CRETEIL, LE TREIZE OCTOBRE DEUX MIL VINGT ET UN.

Le Président,

Laurent CATHALA

TABLEAU DES EFFECTIFS ANNEXE
MAJ 01/09/2021

FILIERE	GRADES OU EMPLOIS	CAT	sept-21			
			Nombre de postes permanents budgétés au 01/09/2021	Nombre de postes permanents pourvus par des titulaires au 01/08/2021	Nombre de postes permanents pourvus par des contractuels au 01/08/2021	Nombre total de postes permanents pourvus au 01/08/2021
EMPLOI FONCTIONNEL	Directeur général des services (150000/400000 hab.)		1	1		1
	Directeur général adjoint des services (150000/400000 hab.)		6	4	1	5
	Directeur général des Services Techniques (150000/400000)		0			0
	SOUS TOTAL		7	5	1	6
ADMINISTRATIVE	Administrateur général	A	2			0
	Administrateur territorial hors classe	A	2			0
	Administrateur territorial classe normale	A	7	6		6
	Directeur territorial	A	2	2		2
	Attaché Hors classe	A	6	6		6
	Attaché principal	A	17	14	1	15
	Attaché territorial	A	58	30	27	57
	Rédacteur principal de 1ère classe	B	12	11		11
	Rédacteur principal de 2ème classe	B	9	8	1	9
	Rédacteur territorial	B	9	6	1	7
	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	43	41		41
	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	36	35		36
	Adjoint administratif territorial	C	40	27	12	39
SOUS TOTAL		243	187	42	229	
TECHNIQUE	Ingénieur en chef hors classe	A	1	1		1
	Ingénieur en chef	A	4	3	1	4
	Ingénieur principal	A	10	9	1	10
	Ingénieur	A	19	8	10	18
	Technicien principaux 1 ^{ère} classe	B	10	9		9
	Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	13	11	1	12
	Technicien	B	11	9	2	11
	Agent de maîtrise principal	C	47	45		45
	Agent de maîtrise	C	62	60		60
	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	44	42	1	43
	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	153	149		149
	Adjoint technique territorial	C	129	91	33	124
	SOUS TOTAL		503	437	49	486
CULTURELLE	Conservateur en chef des bibliothèques	A	1	1		1
	Conservateur territorial des bibliothèques	A	2	1		1
	Bibliothécaire principal	A	9	8		8
	Bibliothécaire territorial	A	9	3	1	4
	Attaché de conservation principal	A	3	2		2
	Attaché de conservation	A	1	0		0
	Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1 ^{ère} classe	B	27	24		24
	Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe	B	15	13	1	14
	Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	12	2	9	11
	Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	C	22	19		19
	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	C	21	20		20
	Adjoint territorial du patrimoine	C	27	18	6	24
	Directeur d'établissement territorial d'ens. artistique 2 ^{ème} cat.	A	0	0		0
	Directeur d'établissement territorial d'ens. artistique 1ère cat	A	1	1		1
	Professeur territorial d'enseignement artistique hors classe	A	39	37		37
	Professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale	A	30	21	6	27
	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	92	59	33	92
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	62	20	36	56
Assistant d'enseignement artistique	B	1		1	1	
SOUS TOTAL		374	249	93	342	
ANIMATION	Animateur principal de 1ère classe	B	4	3		3
	Animateur principal de 2ème classe	B	0	0		0
	Animateur	B	9	4	5	9
	Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	B	1	1		1
	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	1	1		1
	Adjoint territorial d'animation	C	4	2	2	4
SOUS TOTAL		19	11	7	18	
SPORTIVE	Conseiller territorial des APS principal	A	0			0
	Educateur des APS principal 1ère classe	B	15	15		15
	Educateur des APS principal 2e classe	B	5	4		4
	Educateur des APS	B	28	9	17	26
SOUS TOTAL		48	28	17	45	
MEDICO-SOCIALE	Médecin territorial	A	0			0
	Psychologue	A	0			0
	Technicien paramédical	B	1	1		1
	Assistant socio-éducatif principal	B	0			0
	ATSEM 1ère classe	C	0			0
SOUS TOTAL		1	1	0	1	
TOTAL GENERAL			1195	918	209	1127

Accusé de réception en préfecture
094-200058006-20211013-lmc128082-DE
Date de réception préfecture : 19/10/2021